

L'économie sociale et solidaire au Maroc à l'ère du COVID 19:

Entre résistance et participation au changement

Sanaa DFOUF

Doctorante, Faculté des sciences juridiques économiques et sociales – Mohammedia - Université Hassan 2 – Maroc

Zouhair LAKHYAR

Professeur d'enseignement supérieur, Faculté des sciences juridiques économiques et sociales – Mohammedia - Université Hassan 2 – Maroc

Suite à la crise du COVID-19, les gouvernements des pays à travers le monde se sont retrouvés devant deux choix, la mort des citoyens ou la mort de l'économie. La décision est difficile étant donné que la crise est socio-économique. Les personnes vulnérables bénéficient de la continuité des activités, tandis que le danger de la propagation du virus les entoure. Les nations sont amenées donc à retrouver des solutions optimales pour ne pas conserver la continuité de développement de leurs économies ou la dégradation de l'état sanitaire de leurs peuples au détriment l'un de l'autre, d'où l'intérêt du sujet.

Au Maroc, l'économie est d'ores et déjà affectée par l'effondrement économique global, qui touche notamment l'Europe, son principal partenaire commercial. Les mesures de confinement pour faire face à la propagation de la pandémie montrent-elles aussi des effets négatifs rapides sur l'économie.

Au cours de cette pandémie, l'économie sociale et solidaire apparaît à la fois comme une réponse à la crise et comme un secteur fragilisé. Dès le début de la pandémie, les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS), ont rappelé leur importance. Et la nécessité de leurs actions, tournées vers les besoins sociaux, sanitaires, sportifs ou culturels. *“L'économie sociale et solidaire peut et doit incarner la norme d'une économie d'après-crise”*, soutient l'Observatoire

de l'ESS.

Nous proposons dans cet article d'analyser le concept de la performance de l'ESS en temps de crise afin de répondre à la question suivante : ***Dans quelle mesure le recours à cette économie alternative peut jouer un rôle essentiel dans la prise en compte et l'atténuation des impacts du COVID19 au Maroc ?***

En effet, ce travail de recherche s'articule autour de deux parties. Dans la première partie nous avons essayé de présenter le fondement théorique et les organismes de l'ESS. Ensuite dans la deuxième partie nous avons cherché à expliquer comment l'ESS a joué un véritable rôle dans l'atténuation des impacts de la crise sur le plan socio-économique.

1. ORIGINES ET DEFINITIONS DE L'ESS

Historiquement parlant, (Pionniers équitables de Rochdale) en Angleterre en 1844 et (Friedrich Wilhelm Raiffeisen) en Allemagne en 1847, qui ont réussi de mettre en place les premières structures coopératives et mutualistes, cependant que n'est qu'avec les effets néfastes de la crise du système d'Etat-providence et d'économie mixte à la fin du XXème siècle que quelques pays européens ont manifesté clairement leur intérêt pour l'organisation typiques de l'économie sociale et solidaire, telles que les associations, les coopératives, les fondations et les mutuelles.

En ce qui concerne les origines du terme, on peut déduire donc que le concept de l'économie sociale et solidaire a commencé d'avoir une place dans la société ou d'être reconnu autant d'un terme à part entière depuis la fin du XX siècle grâce à la multiplication de ces formes qui lui a fait gagner du terrain au sein de la communauté internationale.

L'économie sociale et solidaire c'est en effet des personnes qui se regroupent pour réaliser un projet social, culturel, économique en vue de répondre à des besoins collectifs (J.F. Draperi, 2011).

Pour accoster à une meilleure compréhension de l'économie sociale et solidaire, cette partie est subdivisée en trois points. Le premier s'intéresse à la définition de l'économie sociale. Le deuxième, quant à lui, a pour objet d'analyser le concept de l'économie solidaire ainsi que le dernier se focalise sur l'économiesociale et solidaire.

1.1.L'économie sociale

L'économie sociale définit l'ensemble des coopératives, mutuelles, associations

et fondations partageant des particularités qui les distinguent des entreprises individuelles, des entreprises publiques et des sociétés de capitaux. Ces entreprises d'économie sociale se distinguent des entreprises individuelles par leur caractère collectif. Elles se distinguent des entreprises publiques par leur caractère privé. Enfin, elles se distinguent des sociétés de capitaux parce qu'elles réunissent des personnes avant de réunir des capitaux et sans chercher en priorité la rémunération du capital, principe de « l'acapitalisme » (C. Collette et B. Pigé, 2008).

L'économie sociale se conçoit aujourd'hui comme un ensemble d'entreprises d'un type particulier, ces entreprises sont créées par des groupements de personnes réunies pour répondre à des besoins non satisfaits ou mal satisfaits: travailler ensemble dans de bonnes conditions, en réalisant une activité qui a du sens, consommer différemment en privilégiant des produits biologiques, se prémunir contre des risques en mutualisant, réaliser une activité sociale ou culturelle au bénéfice des personnes exclues, acheter du matériel dont on partage l'usage, construire un habitat de qualité (J.F. Draperi 2011).

A partir de ces définitions, l'économie sociale propose la socialisation des gains en combinant différentes logiques, c'est une économie qui place l'être humain au centre de ses préoccupations pour réaliser des projets du développement local.

1.2.L'économie solidaire

L'économie solidaire peut être abordée comme l'ensemble des activités contribuant à démocratiser l'économie par des engagements citoyens. Cette dénomination s'est imposée dès les années 1980 dans les pays latins, en Amérique du Sud et en Europe. Elle s'est ensuite diffusée rapidement et est désormais utilisée dans d'autres contextes et d'autres langues, que ce soit en Afrique, en Amérique du Nord ou en Asie. (Jean-Louis Laville).

Cependant l'économie solidaire s'inscrit dans le prolongement de l'économie sociale, c'est-à-dire dans l'ensemble des organisations (associations, coopératives, mutuelles) qui, dans leurs statuts, limitent le pouvoir des apporteurs de capitaux et la distribution du profit.

L'économie solidaire peut être entendue dans des sens différents (Alcolea A.M. 1999). Elle peut être appréhendée comme une nouvelle forme d'économie sociale (C. Fourel, 2001), comme un secteur spécifique (A. Lipietz, 2001),

comme une économie alternative ou encore comme un nouveau mode de développement local (A.M. Alcolea- Bureth, 2004). Elle peut aussi être saisie comme la résultante de problèmes informationnels et de coordination du marché et de l'Etat, elle peut également relever de choix politiques et éthiques (A.M. Alcolea-Bureth, 2004).

En outre l'économie solidaire se rapproche de l'économie sociale en se référant aux principes de justice, d'égalité et de solidarité. Mais l'économie solidaire se définit par ses finalités: assurer l'insertion, renforcer le lien social, produire autrement. Elle rassemble un ensemble diversifié de pratiques économiques, comme par exemple, l'insertion par l'activité économique, l'épargne solidaire, commerce équitable, les structures en faveur du développement durable. (C. Collette et B. Pigé, 2008)

A cet effet, on peut constater qu'il n'y a pas d'opposition de principe entre l'économie sociale et l'économie solidaire. Mais à l'inverse il y a une volonté partagée d'aboutir à une conception commune, ce qui est s'exprimé à travers l'expression de l'économie sociale et solidaire.

1.3.L'économie sociale et solidaire

Il existe aujourd'hui deux conceptions distinctes: économie sociale et économie solidaire, dont la complémentarité est encore largement à construire pour arriver à une économie sociale et solidaire qui se représente comme unitaire dans sa diversité. Mais l'économie sociale comme l'économie solidaire ne prend sens que par rapport à une économie plurielle, c'est-à-dire une économie ne se réduisant pas à la société de capitaux et au marché, dans laquelle plusieurs logiques économiques peuvent se déployer. C'est en accentuant les coopérations sur des projets concrets entre économie sociale et économie solidaire, en confirmant les modifications positives des rapports aux pouvoirs publics, à la recherche et aux mouvements sociaux qu'il est concevable d'arriver à une stratégie d'économie sociale et solidaire. **(Par Jean-Louis Laville)**

L'économie sociale et solidaire (ESS) peut être définie comme une contribution aux alternatives au libéralisme (Merlant, Passet, Robin, 2003) et à l'avènement d'une économie plurielle (Aznar et al. 1997).

Ainsi que la Charte de l'économie sociale a défini en 1995 l'économie sociale et solidaire selon cinq critères notamment la libre adhésion, la non-lucrativité

individuelle, la gestion démocratique, l'utilité sociale ou collective du projet et la mixité des ressources (Collette & Pigé, 2008).

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire sont confrontés à des enjeux économiques, sociaux, politiques, et même environnementaux. Le plus touchant d'entre eux est de pouvoir exister face à l'État et face au marché. Malgré une histoire riche et une évolution de grande ampleur, cette discipline se heurte dans un environnement impitoyable et inégalitaire.

Personne ne peut nier que L'économie sociale et solidaire constitue à la fois une nouvelle forme d'entrepreneuriat social et une nouvelle forme de développement local ayant leurs spécificités non seulement en termes d'acteurs, de réponses à de nouvelles demandes et de nouveaux modes d'organisation socioéconomique mais aussi en termes de comportements et de mécanismes de coordination des agents économiques.

En dépit de ces définitions antécédentes, comme point commun, nous pouvons dire que l'ESS désigne l'ensemble des activités économiques n'ayant pas pour objectif principal le profit. Elles peuvent prendre des formes juridiques diversifiées: associations, coopératives, mutuelles. La nature des activités de l'ESS se caractérise par une grande variété: insertion sociale, culture, logement, sport, développement communautaire, etc. Ainsi, l'ESS s'est constituée afin de répondre à des besoins peu ou mal satisfaits par l'Etat ou par le marché, aussi bien au niveau national qu'au niveau international.

2. LE CORONAVIRUS ET L'ESS AU MAROC

2.1.Particularités de l'économie sociale et solidaire au Maroc

L'économie sociale et solidaire est un concept relativement récent au Maroc. Elle est définie comme un mode de production alternatif, les récents développements s'appuient sur un l'aspect traditionnel et sur les conceptualisations internationales. Au lendemain de l'indépendance, le législateur marocain a commencé très tôt à doter le pays d'un cadre juridique pour ce qui deviendra par la suite et qu'il est convenu, aujourd'hui un peu partout, d'appeler l'économie sociale. Cet intérêt de la part des instances officielles a été couronné par la création d'un ministère chargé de l'économie sociale.

En 18 mai 2005, Sa Majesté le Roi a lancé l'avènement de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH), les organisations de l'économie sociale et

particulièrement les coopératives et les associations, sont appelées à jouer un rôle primordial: mobilisation et organisation de la population cible, identification de projets viables, contribution au financement, concrétisation ou accompagnement des projets, etc.; ce qui nécessite, de leur part, des compétences particulières.

Le Réseau Marocain de l'Economie Sociale et Solidaire (RAMESS) a été créé en 2006 à partir d'un parterre de 24 organisations agissant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Il est actuellement constitué de 353 associations, 116 coopératives et de Groupement d'Intérêt Economiques (GIE) (Revue Marocaine d'Administration Locale et de Développement, 2013).

En 2011, La mise en place d'une stratégie nationale pour le développement de l'économie sociale et solidaire (2010-2020) qui intervient dans un contexte national caractérisé par une prise de conscience générale de l'ensemble des acteurs nationaux de l'importance du secteur de l'économie sociale et solidaire dans la création de la valeur ajoutée et de l'emploi, dans la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion et dans l'aboutissement des différentes stratégies et programmes sectoriels. Dans ce cadre la stratégie a défini l'économie sociale et solidaire comme « l'ensemble des initiatives économiques cherchant à produire des biens ou des services, à consommer et à épargner autrement, de manière plus respectueuse de l'Homme, de l'environnement et des territoires » (p. 28).

Nous ne pouvons pas parler de l'ESS sans parler de ces principaux acteurs qui sont: les associations, les fondations, les coopératives et les mutuelles.

A. Les coopératives:

Les coopératives ont été implantés parmi les producteurs marocains à partir de 1937 par les autorités du protectorat pour des raisons politiques dont 62 coopératives ont été fonctionnelles à la veille de l'Indépendance dont la majorité ont été des coopératives agricoles et artisanales. Après l'Indépendance, un certain nombre de mesures ont été prises par l'Etat pour encourager leur développement par la promulgation de plusieurs textes juridiques. En 1962, l'ODCO a été créée pour avoir plus de formation; d'information; de coordination et après, le nombre de coopératives a connu un accroissement arrivé à 2000 en 1983 due principalement aux subventions octroyées par l'Etat. (ODCO)

Le secteur coopératif est régi par le Dahir n° 1-83-226 du 9 Moharrem 1405 (5 Octobre 1984) portant promulgation de la loi n°24-83 fixant le statut général des coopératives et les missions de l'Office du Développement de la Coopération, tel qu'il a été modifié par Dahir portant loi n°1-93-166 du 22 Rabia I 1414 (10 Septembre 1993).

En 2000, les efforts se sont accentués par le soutien financiers et formations dispensées au profit des coopératives par plusieurs bailleurs de fonds et des programmes tels que l'INDH, Maroc Vert, AGR et l'ODCO. (ODCO)

La loi n°112.12 a été promulguée par le Dahir 189.14.1 du 21 Novembre 2014 et publiée au Bulletin Officielle n°6318 du 18 Décembre 2014 concerne la réforme du statut des coopératives à dépasser les défaillances du cadre juridique afin de composer des mécanismes juridiques ajustés aux coopératives, dont l'objectif de faciliter leurs créations, accroître leurs rentabilités, et adopter une bonne gouvernance; aussi réduire le nombre des membres fondateurs décroît de 7 à 5 ; etc.

En 2019, le nombre des coopératives s'est augmenté à 27.262 et de 563776 coopérateurs, tandis qu'en 2013 le nombre de coopératives s'est élevé à plus de 12.000 entités avec un effectif total d'adhérents qui a dépassé les 440.000 personnes et 13882 coopératives en 2014. Cette augmentation est due à plusieurs facteurs qui portent essentiellement à l'accompagnement des acteurs étatiques, des organisations internationales, de la société civile et l'engagement de la population locale.



Figure N°1: Le niveau d'augmentation du nombre des coopératives

Source: Données cartographiques clés – Maroc ICA-EU PARTNERSHIP

L'ensemble des coopératives du Maroc sont répartis par secteur et permet de ressortir que le secteur de l'agriculture monopolise la majorité de l'ensemble des coopératives, avec plus des deux tiers des entités créées en 2013 et avec un nombre de 17582 en 2019. Pour l'année 2020, les chiffres ont respectivement atteint 40.531 coopératives et 646.901 adhérents. Pour les coopératives qui travaillent dans le domaine de l'artisanat représentent 14% en 2013, 4939 entités en 2019 et 6513 coopératives en 2020.

Le tissu coopératif marocain est devenu plus riche par l'arrivée de nouveaux secteurs citant des coopératives de scolarisation de commercialisation électronique, de services à domicile (Données cartographiques clés – Maroc ICA-EU PARTNERSHIP).

En outre, le secteur du commerce et services est parmi les secteurs nouvellement apparus, il qui enregistre 735 coopératives, le secteur de l'habitat qui a approximativement 1.219 unités avec 51.036 adhérents, 495 coopératives de pêche avec 7.587 adhérents, 446 coopératives actives dans le secteur des forêts avec 11.755 adhérents, 442 coopératives dans le secteur d'alphabétisation avec 2.878 adhérents et enfin 253 coopératives dans le tourisme avec 1.433 adhérents (ODCO).

B. Les associations

L'Association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices. En effet, l'article premier du dahir du 15 novembre 1958 vient pour réglementer le droit des associations au Maroc. (Dahir n° 1-58-376 du 3 jourmada I 1378 (15 novembre 1958) réglementant le droit d'association).

Le Maroc dispose d'un tissu associatif diversifié :

- Un tissu associatif constitué de près de 50.000 associations.
- Un tissu relativement diversifié embrassant différents domaines d'activité
- Avec toutefois une prédilection aux actions à caractère économique et social notamment le développement local (22% des associations), social (21%) ou culturel et récréatif (22%).

C. Les mutuelles

Le secteur est dominé par les mutuelles du secteur public ...

- Le secteur mutualiste marocain est animé par une cinquantaine d'institutions.
- La moitié de celles-ci sont des mutuelles de couverture sanitaire, dont 8 publiques regroupées dans la CNOPS.
- 43% sont des sociétés de cautionnement mutuel qui opèrent dans les secteurs de l'artisanat (11 mutuelles regroupant 8840 artisans), du transport (6 avec 8979 exploitants de voitures de transport), de la pêche (3 avec 675 pêcheurs) et de la PME (2 avec 517 commerçants et jeunes promoteurs).
- 3 mutuelles d'Assurance (Mutuelle Agricole d'Assurance (MAMDA), la Mutuelle d'Assurance des Transporteurs Unis (MATU) et la Mutuelle d'Assurance sur les accidents de route et de travail.

Au Maroc la mutualité est régie par Dahir n° 1-57-187 du 24 Joumada II 1383 (12 Novembre 1963) portant statut de la Mutualité. Selon l'article premier: « Les sociétés mutualistes sont des groupements à but non lucratif qui, au moyen de cotisations de leurs membres, se proposent de mener dans l'intérêt de ceux-ci ou de leur famille, une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide tendant à la couverture des risques pouvant atteindre la personne humaine » (ACAPS).

D'après la présentation de ces acteurs, il ressort clairement l'image très fragmentée des dynamiques d'ESS au Maroc qui contraste avec l'image observée en Europe et dans certains pays d'Amérique du Nord ou du Sud où le concept d'Économie Sociale et Solidaire, a vocation à répondre à un champ plus large des besoins sociétaux en proposant une économie et un mode de production alternatifs.

2.2.L'ESS au Maroc et la crise du COVID-19

Au Maroc le soutien à l'économie sociale et solidaire est basé sur des choix stratégiques qui s'articulent sur le progrès dans l'attractivité du produit/service des entreprises de l'économie sociale, ainsi que l'amélioration de l'accès des produits de l'ESS au marché qui constitue une des contraintes majeures qui freinent le développement, la promotion, l'accompagnement et l'encadrement des organisations de l'économie sociale et solidaire dans notre pays pour améliorer le mode de gestion interne (La stratégie nationale de l'ESS 2010-2020).

Le développement de l'économie sociale et solidaire passe indéniablement par

la mise en place d'un environnement global propice à l'émergence et au développement des initiatives locales sur tous les plans, sanitaire, institutionnel, juridique et financier.

A cet égard, le plan d'action stratégique qui est conçu entre 2010 et 2020 a mis l'accent sur les stratégies visant à promouvoir les organisations de l'ESS et à soutenir leur création :

- ✓ Le premier ensemble de stratégies a pour objectif principal est de créer un environnement propice à la création, l'innovation par l'Organisation et le renforcement les acteurs de l'ESS par un accompagnement permanent qui concrétise l'élaboration des référentiels d'accompagnement contractualisés à la création, des programmes d'appui post création. Ainsi, il peut être important de fournir aux organisations de l'ESS l'autorisation à produire et à échanger des biens et des services comme les entreprises conventionnelles, valoriser et promouvoir les produits/services de l'économie sociale et solidaire par l'amélioration de l'attractivité du produit et enfin donner plus de priorité aux produits à l'accès aux marchés dans les organisations de salons, la plateforme du commerce équitable ou la promotion de boutiques de commerce solidaire.
- ✓ Le deuxième ensemble de stratégies, fournissent des incitations et des programmes d'action territoriaux à la mesure de la fonction socioéconomique que les organisations de l'ESS exécutent et leurs contraintes sur la réalisation de leurs objectifs. Ceux-ci peuvent prendre des diagnostics territoriaux participatifs et des programmes d'action territoriaux intégrés sur la base des données concernant les idées de projets porteurs au regard des ressources et potentialités territoriales. Lors de l'élaboration de ces stratégies, cependant, il est important de voir en développement de la coopération et le partenariat dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, ainsi que susciter et accompagner le réseautage des acteurs de l'économie sociale et solidaire tout en encourageant le regroupement des coopératives en unions de coopératives, la création d'espaces associatifs et l'émergence de réseaux régionaux de l'économie sociale et solidaire.
- ✓ Le troisième ensemble de stratégies fournissent un soutien aux

organisations de l'ESS en ciblant directement les politiques à la définition et à la régulation des organisations d'économie sociale et solidaire; Par exemple, certaines politiques pourraient cibler le secteur des services sociaux, des services juridiques ou financiers, afin de faciliter l'émergence d'un travail structuré et stable.

Comprendre les transformations du rôle et de la place de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans les mutations actuelles nécessite un double changement de perceptions. Il s'agit, d'une part, de combiner une approche de la crise actuelle appréhendée comme une crise conjoncturelle et une approche la considérant comme structurelle et, d'autre part, d'enrichir l'analyse traditionnelle de l'entreprise de l'économie sociale et solidaire (EESS) comme la combinaison d'une association et d'une entreprise par une approche institutionnaliste. Cette dernière, à caractère englobant, permet d'inscrire l'EESS comme une construction sociale, productrice de valeurs, de normes et de règles spécifiques, et donc comme un acteur du mode de régulation socio-économique. (Danièle Demoustier et Gabriel Colletis 2012).

Au niveau de l'Economie Solidaire et Sociale (ESS), l'impact du COVID 19 est également très contrasté mais pour des raisons différentes. Certains secteurs d'activité ont également dû être arrêtés mais d'autres ont rencontré au contraire, une opportunité pour se déployer. C'est notamment le cas des services liés à l'alimentation des produits de base comme les fruits et les légumes. Les producteurs maraîchers, mais également laitiers et de viande, ont augmenté leurs ventes directes au public. De ce fait, cette crise est bénéfique pour les circuits courts et la production locale, constituant des traits essentiels de l'ESS.

La crise actuelle au Maroc est une opportunité pour le domaine de l'économie sociale et solidaire afin de déployer la créativité en termes de solidarité. Le secrétaire générale de l'ONU a également déclaré que: « l'économie sociale et solidaire incarne un autre modèle qui recherche un nouvel équilibre entre l'efficacité économique et la résilience environnementale ».

La créativité en termes de solidarité se reflète clairement dans les mesures prises par le gouvernement:

- permettre à certaines personnes d'accéder à des biens ou services dont elles étaient exclues depuis longtemps, comme par exemple le logement, l'alimentation, la santé...
- créer de nouvelles modalités d'accompagnement (lien moins utilitaire mais plus relationnel à travers le contact à distance)
- recourir à des pratiques nouvelles de solidarité collective (le chèque-services ou l'aide aux entreprises d'insertion)
- encourager les entreprises à développer leur responsabilité sociétale (en interrogeant la distribution des bénéfices et favorisant l'engagement des actionnaires).

De ce fait, un comité de veille économique (CVE) a été instauré niveau du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme Administrative par le Gouvernement le 11 mars 2020, afin d'anticiper les répercussions sociales et économiques directes et indirectes de la crise sanitaire afin de permettre la remise en marche progressive des différents secteurs d'activité. Sous les hautes instructions de Sa Majesté le Roi Mohamed VI, un fond a été créé « Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du coronavirus », destiné principalement au soutien de l'économie nationale par l'accompagnement des secteurs les plus impactés, la préservation des emplois, l'atténuation des répercussions sociales de la pandémie et la prise en charge des dépenses de mise à niveau du dispositif médical.

En effet, dans la première phase, des transferts ont été destinées aux ménages inscrits au registre du RAMED:

- ❖ 800 dirhams pour un ménage de deux personnes ;
- ❖ 1000 dirhams pour un ménage de trois à quatre personnes ;
- ❖ 1200 dirhams au-delà de quatre personnes.

Dans la deuxième phase, les ménages précaires opérant dans le secteur informel et non affiliés au registre RAMED ont reçus des transferts équivalents aux montants arrêtés dans la première phase. Par ailleurs, à cause du manque des données concernant le sujet des revenus de cette catégorie, les autorités marocaines ont prévu un dispositif de collecte de données afin de bien cibler les transferts.

En outre de la pandémie et ses effets néfastes sur l'économie nationale, il sera nécessaire pour la période de l'après-Covid-19 de promouvoir la coopération,

en offrant les services de base d'une manière différente, en rétablissant et en créant des emplois décents grâce à des modèles d'organisation de la production divers et complémentaires.

Absolument les initiatives ponctuelles en termes de solidarité étaient importantes, mais la crise est une opportunité historique pour faire émerger un nouveau paradigme, pour créer un nouveau modèle de développement au service du bien commun, pour construire une nouvelle société plus fraternelle et plus coopérative, pour faire émerger un monde plus juste, plus démocratique et plus convivial.

CONCLUSION

En guise de conclusion, l'ESS est un acteur clé pour façonner une reprise centrée sur l'être humain et attentive à la planète, elle constitue un socle solide de pratiques et de théories à partir duquel on peut débattre, critiquer et réfléchir afin de renforcer les liens sociaux par la constitution de réseaux de solidarité économique

Parallèlement, ESS est une économie de proximité où le niveau local occupe la première place de son intervention, le renforcement non monétaire s'appuie sur un développement d'un espace public d'expression, d'apprentissage et de socialisation pour un meilleur partage des principes et valeurs de la solidarité tout en réduisant les comportements opportunistes en contribuant à la formation d'un capital de confiance et d'équité notamment en temps de crise parce que le COVID-19 va laisser une griffe durable sur l'économie nationale..

Parmi les leçons tirées de cette crise, la nécessité d'accorder plus d'importance au système sanitaire et de l'éducation et aussi aux acteurs de l'ESS, de penser plus à son indépendance économique, être à jour avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication et accélérer ses efforts liés à la digitalisation de l'ensemble de secteurs. Dans cette perspective, les acteurs de l'ESS disposent de solutions collectives, à court terme, qui renforcent les services publics et complètent l'action des gouvernements en face de la crise. Elle offre aussi des alternatives économiques, à long terme, qui promeut des modèles inclusifs et durables, et renforce l'accès à de nombreux droits humains.

Ce travail, dans un premier lieu, n'a pas pour but de promulguer sur le débat des définitions du concept de l'ESS. Par contre, il représente une contribution

de synthèse et de reformulation. Et dans un deuxième lieu, cherche à montrer que l'ESS pourrait être un véritable levier de performance en temps de crise et surtout dans l'atténuation des impacts socio-économiques du COVID 19.

En somme, nous constatons que la crise du coronavirus, et surtout la période qui suivra, devrait être un véritable test pour le monde de l'économie sociale et solidaire. Dans ce sens, et pour apporter des réponses à la question du rôle de l'ESS dans la prise et l'atténuation des impacts du COVID19, nous envisageons avoir plus de données actualisées pour mener une étude globale qui intègre tous les organismes de l'économie sociale et solidaire en temps de crise et de l'après-crise.

BIBLIOGRAPHIE

- Aglietta.M, (1976), Régulation et crises du capitalisme. Ed. Calmann-Lévy. Paris.
- Alcolea A.M. (1999), Les apports de l'économie solidaire aux dynamiques locales. CBE dedunkerque.
- Alcolea-Bureth, A.M. (2004). Pratiques et théories de l'économie solidaire: un essai de conceptualisation. Collection de l'économie plurielle, Edition de Harmattan.
- ARMOUM. H (2021) « Les effets de la pandémie Covid-19 sur l'économie ? », Revue Internationale des Sciences de Gestion « Volume 4: Numéro 1 » pp: 362- 369.
- ATTOUCH Hicham. (2019). ESS et développement autrement: opportunités pour le Maroc. Nouveau modèle de développement. Forum des Economistes Marocains, Rabat.
- Cadre réglementaire et institutionnel du Ministère du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport Aérien et de l'Economie Sociale.
- Castel. R. (1995). Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat. Ed.Fayard. Paris.
- Collette.C, et Pigé.B. (2008). L'économie sociale et solidaire: Gouvernance et Contrôle. Ed.Dunod.
- Dacheux.D, et Goujon.D. (2002). De nouveaux outils pour comprendre l'économie solidaire.R.E.C.M.A, n° 284.
- Dahman-Saïdi Myriam. L'Economie Sociale et Solidaire au Maroc Entre tradition et nouveau mode de production. bsi-economics.org.
- Defourny et Develtere. (1991). Origines et contours de l'économie sociale au Nord et au Sud, in Defourny, Develtere et B. Fonteneau (1999), L'économie sociale au Nord et au Sud. Editions de Boeck, p. 47. Bruxelles.
- Draperi J-F. (2009). L'année de l'économie sociale et solidaire. Une alternative à redécouvrir en temps de crise. Dunod. Paris.
- Draperi. J.F. (2011). L'économie sociale et solidaire: une réponse à la crise ?
- Haut-Commissariat au Plan, Système des Nations Unies au Maroc et Banque mondiale. (Juillet 2020). « Note stratégique - Impact social et économique de la crise du Covid-19 au Maroc ».
- Laille, (2011). Agir à gauche: l'économie sociale et solidaire. Editions Desclée de Brouwer. Paris.
- Lipietz, A. (2001). Pour le tiers secteur: l'économie sociale et solidaire. Editions la Découverte/la Documentation française. Paris.
- Ndiaye Abderrahmane, (2011). Économie sociale et solidaire: animation et

- dynamiques des territoires. Ed. Archives ouvertes.
- Poulalion.G. (1993). Histoire de la pensée économique. Des origines à la fin du XIXème siècle. Editions L’Hermès, p.29. Paris.
 - Rogeon Julie. (2010/2011). L’économie sociale en France.
 - Mémoire de recherches appliquées, INSEEC. Paris.
 - Saint- Simon, C.H. De Rouvroy. (1996). Œuvres complètes. Ed. Anthropos, Vol.2, p.56. Paris.
 - Stratégie nationale de l’économie sociale et solidaire 2010-2020, Novembre 2011.
 - Zaoual. H, (2001). L’économie solidaire peut-elle être solidaire ou plurielle. Némésis n°3, Revue d’Analyse Juridique et Politique, Université de Perpignan.